

**Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier**

Vu la loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu le décret 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

Vu les délibérations du conseil Académique restreint de l'université en date **du 18 février 2020**

**ARRETE**

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **60-62 PR 0442** est constitué ainsi que suit :

**Membres locaux**

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Fonction
1	M.	FERRERO	Jean-François	PR	Représentant le laboratoire et collège 60/62
2	M.	BRANCHER	Pierre	PR	Représentant la composante
3	Mme	THELLIER	Françoise	PR	Représentant le département
4	Mme	MABRU	Catherine	PR	

**Membres extérieurs**

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Etablissement
1	Mme	LARTIGUE	Claire	PR	ENS Paris Saclay
2	M.	BORDREUIL	Cyril	PR	Université Montpellier
3	M.	FURET	Benoît	PR	Université Nantes
4	M.	DARNIS	Philippe	PR	Université Bordeaux
5	M.	MAWUSSI	Bernadin	PR	Université Paris 13

Article 2 : Le comité de sélection est présidé par **M. Jean-François FERRERO**

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 18 février 2020

La Présidente du Conseil Académique en Formation Restreinte

Fabienne ATARY

